

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CONFORMEMENT AU REGLEMENT CE N°1907/2006

netxpress

Date de création : 18/03/2015

Date de révision : 21/10/2019

version 5

Section 1 : Identification de la substance/ du mélange et de la société /l'entreprise

1.1 Identificateur de produit :

Nom commercial : Windscreen Cleaner Bio Hiver

Conditionnement : Fut 210L (NXWCBW0210)

1.2 Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Branche industrielle : nettoyant vitre pour automobiles et véhicules

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société

NetXpress

ZAC Maurice Schumann 77 rue des Frères Lumières 59559 Comines

Tel : 03 20 55 74 71

Fax : 03 20 03 46 18

Adresse email de la personne responsable des fds :

info@netxpress.eu



1.4 Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

Section 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement CE 1272/2008 et ses adaptations

Catégorie de danger	Symbole de danger	Phrases H
Flam liq.3 Eye irrit 2	 	H226 : Liquide et vapeurs inflammables H319: Provoque une sévère irritation des yeux

2.2 Eléments d'étiquetage

Conformément au règlement CE 1272/2008 et ses adaptations

Pictogramme de danger

Mention d'avertissement : ATTENTION - SGH02 SGH07

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H226 Liquide et vapeurs inflammables

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence – Généraux :

101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

102 Tenir hors de portée des enfants

103 Lire l'étiquette avant utilisation



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CONFORMEMENT AU REGLEMENT CE N°1907/2006

Conseils de prudence – Prévention

- 210** Tenir à l'écart de la chaleur/ étincelles/ flammes nues/ surfaces chaudes – ne pas fumer
- 233** Maintenir le récipient fermé de manière étanche
- 240** Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
- 241** Utiliser du matériel électrique/de ventilation/ d'éclairage...antidéflagrant
- 242** Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
- 243** Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
- 260** Ne pas respirer les vapeurs
- 280** Porter des gants et des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et visage.

Conseils de prudence – Intervention

- 303+361+353** En cas de contact avec la peau : enlever immédiatement les vêtements contaminés.
- 305+351+338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- 337 + 313** Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
- 370+378** En cas d'incendie : voir section 5 de la FDS pour l'extinction
- 403+235** Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- 501** Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/ régionale/nationale/internationale.

Section 3 : Composition/ informations sur les composants

3.1 Mélanges

Composants dangereux :

Le produit est un mélange de substances

Désignation chimique	N° CAS	N° CE et/ou N° enregistrement	CLASSIFICATION (67/548/CE)	CLASSIFICATION (1272/2008)	% (m/m)
Ethanol [1]	64-17-5	200-578-6 01-2119457610-43	F, R11	Flam liq 2, H225 Eye Irrit. 2;H319	20-50
Ethylène-glycol [1]	107-21-1	203-473-3 01-2119456816-28	Xn, R22	Acute Tox 4 (oral) H302 STOT RE 2 H373	<5

Informations sur les composants :

[1] : Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail

* : comporte des limites de concentrations spécifiques

Section 4 : Premier secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

The logo for netxpress features the word "net" in a lowercase, sans-serif font, followed by a stylized "x" composed of two overlapping shapes (one blue, one grey), and then the word "press" in the same lowercase, sans-serif font.

Quel que soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

5.1. Moyens d'extinction

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- halons
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO₂)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

The logo for netpress, featuring the word "net" in a grey sans-serif font, a stylized blue and grey arrow pointing right, and the word "press" in a black sans-serif font.

- oxyde d'azote (NO)
- dioxyde d'azote (NO₂)

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs

5.3. Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Section 6 : Mesure à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux

Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition - Ne pas fumer

Ne pas respirer les vapeurs

Veiller à assurer une aération suffisante.

Porter un équipement individuel de protection approprié.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

- **Récupération** :
 - Pomper le produit dans un récipient de secours : convenablement étiqueté
 - Ramasser soigneusement le reliquat
 - Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.
- **Elimination** :
 - Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur

6.4 Référence à d'autres sections

Indications complémentaires

Informations concernant la manipulation en toute sécurité voir chapitre 7

Section 7 : Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

**Prévention des incendies :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

Le mélange peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau conducteur.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune autre recommandation

Section 8 : Contrôles de l'exposition/ protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limite d'exposition****éthylène-glycol (107-21-1)**

UE Nom local Ethylene glycol

UE IOELV TWA (mg/m³) 52 mg/m³

UE IOELV TWA (ppm) 20 ppm

UE IOELV STEL (mg/m³) 104 mg/m³

UE IOELV STEL (ppm) 40 ppm

UE Notes Skin

France Nom local Ethylèneglycol (vapeur)

France VME (mg/m³) 52 mg/m³

France VME (ppm) 20 ppm

net>press

France VLE (mg/m³) 104 mg/m³
France VLE (ppm) 40 ppm
France Note (FR) VLEP (vapeurs) : 125 mg/m³ / 50 ml/m³

éthanol, alcool éthylique (64-17-5)

France Nom local Alcool éthylique
France VME (mg/m³) 1900 mg/m³
France VME (ppm) 1000 ppm
France VLE (mg/m³) 9500 mg/m³
France VLE (ppm) 5000 ppm

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.
Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.
Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.
Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.
En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.
Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.
Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.
Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.
La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.
Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.
Type de gants conseillés :
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)
Caractéristiques recommandées :
- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.
Porter des vêtements de protection appropriés.
Type de vêtement de protection approprié :
En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.
En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.



Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier une combinaison et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

Type de bottes de protection appropriés :

En cas de faibles projections, porter des bottes ou demi-bottes de protection contre le risque chimique conformes à la norme NF EN13832-2.

En cas de contact prolongé, porter des bottes ou demi-bottes ayant un semelage et tige résistants et imperméables aux produits chimiques liquides conformes à la norme NF EN13832-3.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387 : A

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

Etat physique à température ambiante :	Liquide
Couleur :	bleu
Odeur :	agrumes
PH pur	7-8
Température d'ébullition	100°C
Point de fusion :	Pas de données
Point d'éclair :	env.30°C
Point éclair si produit dilué par 2	env.40°C
Caractéristiques d'explosivité :	Pas de données
Pression de vapeur	Pas de données
Masse volumique :	0.9-1g/cm ³
Solubilité :	Soluble dans l'eau

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter :

- l'accumulation de charges électrostatiques
- l'échauffement
- la chaleur
- des flammes et surfaces chaudes

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides forts
- agents oxydants

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)
- oxyde d'azote (NO)
- dioxyde d'azote (NO₂)

Section 11 : Informations toxicologiques**11.1 Information sur les effets toxicologiques**

Toxicité orale aiguë : Ethylène-glycol : Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 2000
Admin.cutanée (lapin), DL50 [mg/kg] : > 2000
Ethanol : Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 7060
Inhalation (rat) CL50 [ppm/4h] : 20000

Toxicité dermale aiguë : Pas de données

Toxicité aiguë par inhalation : Pas de données

Section 12 : Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Effets sur les organismes aquatiques

Ethylène-glycol : CL50 - 48 Heures - Daphnia magna [mg/l] : 100
CE50 - 72Heures - Algues [mg/l] : 100
CL50 - Poisson [mg/l] : 100 (Leuciscus idus)

Ethanol : CE50 - 72Heures - Algues [mg/l] : < 7800
CL50 - 96 Heures - Poisson [mg/l] : 8140 (leuciscus idus)
CE0 - 48Heures - Daphnia magna [mg/l] : 24500

12.2 Persistance et biodégradabilité

Biodégradabilité : Les tensioactifs sont en accord avec les critères de biodégradabilité de la réglementation EC/648/2004 sur les détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Bioaccumulation : Non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol

Transport et distribution entre les compartiments de l'environnement : Non déterminé

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non évalué

12.6 Autres effets néfastes**Information éco toxicologiques complémentaires**

Utilisé de façon adéquate, le produit n'entraîne aucune perturbation dans les stations d'épuration.

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CONFORMEMENT AU REGLEMENT CE N°1907/2006

net>press

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Section 14 : informations relatives au transport

14.1 à 14.4

Pictogramme et étiquetage ADR :

UN1170, ETHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ETHYLIQUE EN SOLUTION), 3, III, (D/E)



	IATA-DGR	IMDG	ADR	RID	ADN
Numéro ONU	UN 1170	UN 1170	UN 1170	UN 1170	UN 1170
Classe	3	3	3	3	3
Groupe emballage	III	III	III	III	III
Étiquettes ICAO	3	-	-	-	-
Étiquettes IMDG	-	3	-	-	-
Étiquettes ADR/RID	-	-	3	3	3
No EMS	-	F-A S-B	-	-	-
Nom d'expédition des Nations Unies	ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)	ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)	ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)	ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)	ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

14.5. Dangers pour l'environnement :

Non classé dangereux pour l'environnement aquatique.

Polluant marin : NON

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Rail/route (RID/ADR) : Code de restriction tunnels : (D/E)

N° d'identification du danger : 30

Code de classification : F1

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucun transport en vrac conformément au recueil IBC

The logo for Netxpress, featuring the word "net" in a lowercase sans-serif font, followed by a stylized blue and grey arrow pointing right, and then the word "press" in the same font.**Section 15 : Information réglementaires****15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Etiquetage des détergents (selon le règlement Européen 648/2004 du 31 mars 2004 et modifié, relatif aux détergents) :

<5% : agents de surfaces non ioniques, anioniques, polycarboxylates

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'évaluation disponible

Section 16 : autres informations

Les sections suivantes ont subi une modification par rapport à la version 4 : section 9

Texte des Phrases H de la section 3 :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Abréviations :

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et ont pour objet d'apporter une description générale de nos produits et de leurs applications possibles.

Netxpress n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'adéquation, la quantité ou l'absence de défaut et n'assume aucune responsabilité qui serait en relation avec l'utilisation des informations fournies. Chaque utilisateur des produits concernés est responsable de l'adéquation entre les produits de la société Netxpress et l'application qu'il entend effectuer. Aucun élément intégré dans ses informations n'a vocation à écarter les conditions générales de vente de la société Netxpress qui trouvent toujours application, sauf accord écrit contraire. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle doivent bien évidemment être respectés. Eu égard à des changements possibles dans nos produits, ou à des modifications des réglementations et lois nationales et internationales, les paramètres de nos produits peuvent être modifiés. Les fiches de données de sécurité qui rappellent les instructions essentielles relatives aux produits concernés, notamment en matières de sécurité, et qui doivent être respectées avant toute manipulation ou stockage des produits Netxpress, sont remises avec les produits et sont disponible sur demande. Il appartient à l'utilisateur de procéder à un nouvel examen de la fiche de données de sécurité applicable, avant la manipulation et le stockage de chaque produit. Pour toute information complémentaire, l'utilisateur est invité à contacter Netxpress.